

BIEN REAGIR

FAITES PREUVE DE VIGILANCE

- Le **signalement** des personnes (nombre, sexe, apparence, taille, corpulence, teinte et coupe de cheveux, tenue vestimentaire) et des **véhicules** (type, marque, couleur, immatriculation) est **capital pour l'enquête**.

- Habituez vous à identifier et retenir les aspects physiques et la tenue vestimentaires des personnes.

- Si vous repérez des personnes ou des véhicules suspects, n'hésitez pas à appeler la brigade de gendarmerie ou le commissariat de police et à communiquer ce qui a été vu ou entendu : la patrouille la plus proche sera immédiatement orientée vers vous pour procéder à un contrôle et recueillir discrètement votre témoignage.

- Verrouillez portes et fenêtres la nuit, même si vous êtes dans votre résidence.

- Ne laissez pas en évidence les clés de votre voiture, le sac à main, le téléphone portable, dans l'entrée de votre habitation ni d'argent liquide ou de bijoux facilement accessibles. Rangez les dans un endroit discret.

Installez l'application « STOP CAMBRIOLAGES » sur votre smartphone (android ou IOS) et recevez :

- les alertes cambriolages,
- des conseils utiles.

Sur le Blog BDRIJ13.WIX.COM/CAMBRIOLAGES identifiez les objets volés que nous avons découverts lors de perquisitions.

VOUS VENEZ D'ÊTRE VICTIME
d'un CAMBRIOLAGE ou d'un VOL

COMPOSEZ LE 17

**Un gendarme
spécialiste de
l'urgence sera à
votre écoute**

Gardez votre calme et **renseignez** votre interlocuteur en indiquant :

- vos nom et prénom
- l'adresse du lieu du vol, de l'agression,
- quand cela a-t-il eu lieu ?
- comment cela s'est-il passé ?
- y a-t-il des blessés ?
(nature des blessures, état des blessés)
- ce qu'il y a eu de volé.

Si les auteurs sont encore présents :

- **n'intervenez pas** pour ne pas mettre votre vie en danger,
- **observer** (*immatriculation, nombre, signalements, armement, moyen de locomotion, direction de fuite...*),
- **écouter** (*accent, prononciation d'un nom, d'un surnom, utilisation d'un GSM...*),

Dans tous les cas, **ne touchez à rien** avant l'arrivée des gendarmes.



**TOUS ENSEMBLE,
FAISONS ÉCHEC AUX CAMBRIOLEURS**

Pour mieux protéger votre domicile,
Pensez à la **règle des « 3 P »**



Financé par le fond interministériel de prévention de la délinquance.



Protéger son habitation

Protéger et renforcer les points d'accès (portes, fenêtres, entrées principales et secondaires, etc...);

Ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes même pour une absence de courte durée (récupérer les enfants à l'école, boulangerie,...). Ne pas cacher ses clés sous un paillason, dans un pot de fleurs ou tout autre endroit à l'extérieur ;

Ne pas laisser entrer d'inconnus ;

Éviter les signes révélant votre absence (courrier dans boîte aux lettres, prospectus sous la porte, dates d'absence sur le répondeur téléphonique...);

Ne pas laisser d'outils ou de matériels à l'extérieur pouvant être utilisés par les cambrioleurs pour commettre leurs méfaits ;

Entretien ou faire entretenir la végétation de son domicile de façon à ce que son habitation reste visible de la rue. Bien identifier le numéro de sa résidence afin de faciliter l'intervention des services de gendarmerie ou de police.



Participer à la prévention des cambriolages

Demander à un voisin de confiance de porter une vigilance particulière à son domicile en cas d'absence ;

Signaler ses dates d'absence prolongée à sa brigade ou son commissariat. Des passages pourront être effectués par les patrouilles.



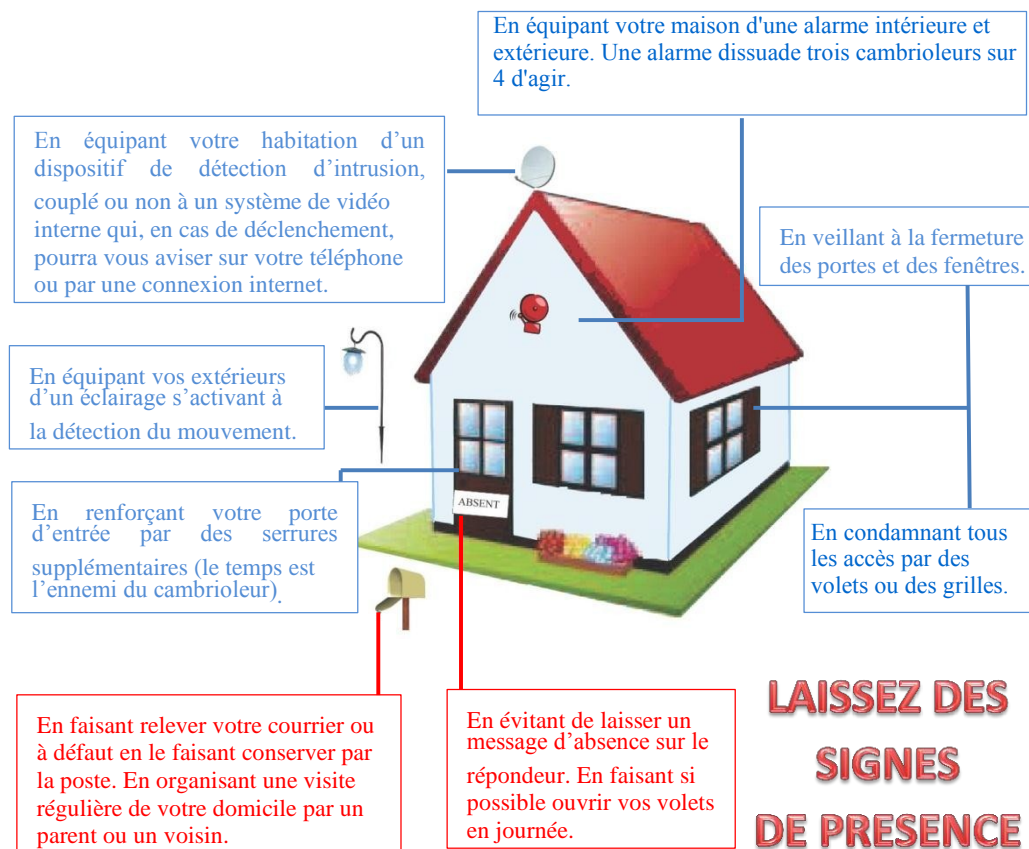
Prévenir en cas de présence suspecte

Signaler en composant le 17 les véhicules et/ou les individus qui semblent se livrer à un repérage des lieux ou s'appropriant à commettre un délit ;

Donner si possible des éléments précis d'identification (immatriculation, type, marque et couleur des véhicules, tenue vestimentaire...).

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

PROTEGEZ VOS ACCES



Le dépôt de plainte après un cambriolage est essentiel. Les gendarmes ou les policiers formés en police technique et scientifique sont susceptibles de se déplacer pour relever les traces et indices.